



XAnge

Siparex XAnge Venture

LETTRE ANNUELLE FCPI SIPAREX INNOVATION 2010

AU 31 MARS 2021

Cher Souscripteur,

Nous avons le plaisir de vous adresser la Lettre Annuelle du FCPI Siparex Innovation 2010 dans laquelle vous trouverez le détail de l'activité du Fonds.

Au 31 mars 2021, le Fonds détient trois participations actives dans son portefeuille BMI, Enertime et Quadrille Ingénierie.

Dans la section « Focus Participation » en page 2 de cette lettre annuelle, nous vous présentons l'évolution de la société Enertime.

Dans le cadre de la gestion de la fin de vie du Fonds, l'équipe d'investissement poursuit les démarches pour céder les titres des participations détenues au mieux des intérêts des porteurs de parts. La Société de Gestion procédera à la liquidation du Fonds et à la distribution de ses actifs après la cession de la dernière participation. Vous en serez informé par courrier.

Comme évoqué dans la lettre précédente, nous vous rappelons que le Fonds a été prorogé pour une deuxième et dernière période d'un an s'achevant le 31 décembre 2021 conformément au règlement du Fonds.

Nous vous précisons également que le Fonds est entré en liquidation depuis le 28 juin 2019 et que les demandes de rachats de parts, y compris dérogatoires, sont bloquées depuis cette date.

Nous vous remercions de votre confiance.

L'équipe de gestion

Retrouver toute l'actualité de vos Fonds sur www.siparexfondsfiscaux.com
Pour toute information complémentaire, votre Conseiller se tient à votre disposition

*Nous vous rappelons que la performance du Fonds est directement liée à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

1 — PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

Avec un savoir-faire éprouvé depuis 1999 dans la gestion de Fonds de défiscalisation du lancement à la clôture, notre équipe, qui dispose d'une expertise spécifique dans les domaines du numérique, des technologies avancées à usage industriel (cleantech, optique etc...) et de l'impact, a un rôle d'accompagnement qui va au-delà de la participation financière. Elle apporte son expérience technologique et ouvre également aux PME innovantes l'accès au réseau de partenaires et d'investisseurs du Groupe Siparex, tout en accompagnant les dirigeants dans leur stratégie de développement.

Nous vous rappelons que les FCPI sont des placements non garantis en capital dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises innovantes non cotées présentant des perspectives de croissance. L'équipe de gestion est chaque jour mobilisée afin de sélectionner rigoureusement et d'accompagner dans la mise en œuvre de leur stratégie les entreprises qui présentent les meilleures opportunités d'évolution, sans que cet accompagnement ne constitue en aucun cas une garantie de succès ou de performance.

2 — FOCUS PARTICIPATION

La Société de Gestion est amenée, dans l'intérêt des porteurs de parts, à exercer les droits de vote lors des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles le Fonds détient des participations.

ÉVOLUTION

ENERTIME



Créée en 2008, ENERTIME (cotée en bourse sur Eurolist) est une CleanTech française transformant la « chaleur fatale » (surplus de chaleur généré par l'activité d'un site industriel qui est non exploité ou non récupéré) en électricité.

Elle conçoit, développe et met en œuvre des modules à Cycle Organique de Rankine (ORC) et des turbomachines pour l'efficacité énergétique et la production d'électricité renouvelable décentralisée (biomasse et géothermie).

Lors de l'exercice écoulé, Enertime a enregistré un chiffre d'affaires de 2,5 M€ en progression de 36% dans un contexte perturbé par la crise sanitaire liée au Covid-19 (retard sur les projets en cours et les nouvelles commandes).

Ce décalage et le développement de son offre d'énergie circulaire ont généré une augmentation de la perte opérationnelle de 2,2 M€.

Enertime a également développé une offre de vente de services énergétiques. En s'associant à un industriel, Enertime à travers sa filiale « Energie Circulaire » créée en mai 2020, met en place des turbines de récupération de chaleur fatale et vend l'électricité produite à des sociétés.

Sa filiale Energie Circulaire a bénéficié de la validation de l'ADEME (Agence de la Transition Écologique) pour développer un premier projet, la verrerie VERALLIA.



Les performances du Fonds sont directement liées à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives.

3 — FCPI SIPAREX INNOVATION 2010

—
Avantage fiscal
à l'entrée**
—
IR 25 %
—

** sous réserve de respecter
les conditions fiscales et notamment
la durée de détention

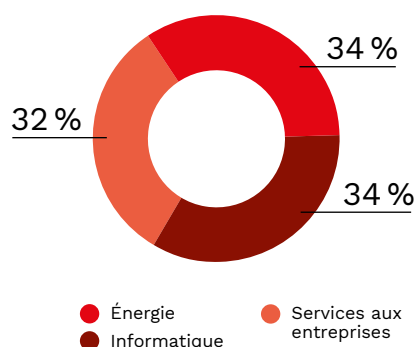
SITUATION AU 31 MARS 2021

Actif net du Fonds au 31/03/21	1 640 835,00 €
Valeur de souscription	500,00 €
Distributions totales	320,00 €
Valeur liquidative au 31/03/21	119,92 €
Valeur liquidative + distributions au 31/03/21	439,92 €
Évolution sur 1 an	7,04 %
Évolution depuis l'origine (hors avantage fiscal)*	-12,02 %
Évolution depuis l'origine (avec avantage fiscal)*	12,98 %

* hors droit d'entrée

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Nous vous rappelons que le Fonds est un placement non garanti en capital.

RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE



PARTICIPATIONS ACTIVES DU PORTEFEUILLE AU 31 MARS 2021

BMI SYSTEM	Éditeur de logiciels de transparence et de conformité
ENERTIME	Solutions énergétiques innovantes fondées sur la thermodynamique
QUADRILLE	Éditeur de logiciels de distribution de contenus vidéo sécurisés

Autres placements — Conformément à la stratégie du Fonds, le solde des actifs peut être investi dans des placements de trésorerie et notamment des OPCVM monétaires.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR 0010809137	Date de fin de vie minimum	31/12/2019
Agrément AMF	FCI20090047	Date de fin de vie maximum	31/12/2021
Date de création	29/12/2009	Rachats de parts bloqués jusqu'à la fin de vie du Fonds ⁽²⁾	
Durée de vie	10 ans		
Prorogation ⁽¹⁾	2 ^{ème} et dernière prorogation jusqu'au 31/12/2021		

(1) La durée de vie du Fonds a été prorogée sur décision de la Société de Gestion.

(2) Les rachats de parts sont bloqués depuis l'entrée en liquidation du Fonds le 28 juin 2019 afin de respecter la stricte égalité entre tous les porteurs de parts.

FRAIS POUR LES PORTEURS DE PARTS DE LA GAMME DES FCPI SIPAREX INNOVATION

Conformément aux dispositions de l'article D. 214-80-5 du Code Monétaire et Financier, la Société de Gestion vous informe du montant détaillé des frais et commissions, directs et indirects, perçus par l'ensemble des intervenants (Société de Gestion, Commercialisateurs, Commissaires aux comptes, Dépositaire, etc.) de chacun des Fonds, et des conditions d'encadrement de ces frais.

MILLESIME DE FONDS	ANNÉE de création	GRANDEUR Constatée (par part)	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS PAR PART (en €)									
			FRAIS DE GESTION ET DE DISTRIBUTION RÉELLEMENT PRÉLEVÉS DEPUIS LA SOUSCRIPTION PAR PART (en €)									
			31/03 2012	31/03 2013	31/03 2014	31/03 2015	31/03 2016	31/03 2017	31/03 2018	31/03 2019	31/03 2020	31/03 2021
FCPI SIPAREX INNOVATION 2010	2009	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés	475,85 45,67	513,41 66,76	516,77 86,34	479,89 105,35	492,91 126,28	487,26 137,52	449,91 147,91	449,49 159,57	410,98 165,03	439,92 171,78
FCPI SIPAREX INNOVATION 2011	2010	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés	472,68 30,86	461,63 47,32	439,30 66,22	477,89 87,76	446,92 107,83	473,72 126,55	387,24 145,13	406,05 164,79	379,35 174,03	328,01 180,26
FCPI SIPAREX INNOVATION 2012	2011	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés		445,44 30,09	440,18 50,90	399,29 70,71	424,93 90,16	438,34 110,13	441,17 130,89	428,55 153,72	276,03 167,96	284,31 176,71
FCPI SIPAREX INNOVATION 2013	2012	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés			495,16 29,37	477,64 49,19	656,65 70,16	620,10 89,62	650,18 109,66	635,91 132,08	559,83 152,27	586,02 172,14
FCPI SIPAREX INNOVATION 2014	2013	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés				470,60 30,70	655,50 51,34	624,12 73,11	382,22 96,07	354,87 117,67	241,63 142,45	253,43 165,04
FCPI SIPAREX INNOVATION 2015	2014	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés					546,61 27,76	472,43 49,38	305,60 72,00	287,81 93,11	159,13 115,88	165,86 138,25
FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2016	2015	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés						476,05 28,13	401,32 49,24	447,07 70,43	396,08 91,92	422,16 113,55
FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2017	2016	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés							440,61 27,95	430,58 49,24	391,21 70,95	440,51 92,27
FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2018	2017	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés								474,32 33,02	426,48 54,40	439,94 75,52
FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2019	2018	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés									468,83 30,26	461,36 49,97
FCPI SIPAREX XANGE INNOVATION 2020	2019	Valeur liquidative + distributions Montant des frais cumulés										479,46 25,09

Frais de gestion et de distribution (hors droit d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée). Il s'agit donc du cumul des frais prélevés depuis l'origine du fonds. Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires prévues à l'article 7 de l'arrêté du 1^{er} août 2011 pris pour l'application du décret n° 2011-924 du 1^{er} août 2011 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

AVERTISSEMENT

Votre attention est attirée sur le fait que le montant de votre souscription est bloqué pendant la durée prévue au Règlement du Fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. L'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

L'avantage fiscal octroyé par la souscription du Fonds présente notamment les contraintes et les risques suivants :

- Une part significative du Fonds est investie dans des petites et moyennes entreprises non cotées. La valeur des actifs du Fonds n'est donc pas le résultat d'échanges sur les marchés financiers, mais de l'appréciation de la Société de Gestion et du commissaire aux comptes du Fonds.
- Une part importante des sociétés dont le Fonds est actionnaire n'est pas cotée ou l'est sur des marchés non réglementés sur lesquels s'opèrent peu d'échanges, engendrant un risque d'illiquidité du portefeuille dont certaines positions pourraient être soldées en contrepartie d'une décote d'illiquidité.
- Risque lié à la faible maturité de certaines entreprises cibles : la performance à l'échéance du Fonds dépend du succès des

entreprises dans lesquelles il investit. Une partie de ces investissements est réalisée dans des entreprises de création récente, qui présentent des risques de défaillance plus importants que des entreprises plus matures. « Les performances passées ne préjugent pas des performances futures ».

— Les rachats de parts lors de la liquidation du Fonds peuvent se faire à un prix inférieur au prix de souscription, il existe donc un risque de perte en capital.

Pour plus d'informations sur les risques spécifiques du Fonds, nous vous invitons à vous reporter à son règlement et DICI (Document d'information clé pour l'investisseur) qui sont disponibles sur le site internet www.siparexfondsfiscaux.com

Le rapport annuel de gestion du Fonds est disponible sur simple demande auprès de Siparex XAnge Venture.

Les appréciations formulées reflètent l'opinion de l'auteur à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. La Société de Gestion Siparex XAnge Venture - Groupe Siparex ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage du présent document ou des informations qu'il contient. Les informations ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés ou exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier et boursier du moment et reflètent le sentiment à ce jour de la Société de Gestion. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Le présent document ne peut être reproduit, totalement ou partiellement, diffusé ou distribué à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de la société. Cette Lettre est un document d'information exclusivement destiné aux porteurs de parts et doit être traité de manière strictement confidentielle. XAnge est la marque de l'activité innovation du Groupe Siparex, spécialiste français indépendant du capital investissement, et sa Société de Gestion est Siparex XAnge Venture.

Pour toute information complémentaire, votre Conseiller se tient à votre disposition.

XAnge

Siparex XAnge Venture

27, rue Marbeuf - 75008 Paris
T. 01 53 93 00 90
serviceclients@siparex.com

siparexfondsfiscaux.com
xange.fr

Société par actions simplifiée au capital de 1 285 200 € - 452 276 181 RCS Paris
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP-04000032 - N°TVA : FR 24 452 276 181